



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Inspecteur-auditeur au département du contrôle des acteurs économiques
à l'Agence Française Anticorruption**

Affectation : Agence française anticorruption (AFA)
Catégorie : A
Corps : Inspecteur des finances publiques ou corps équivalent
Poste ouvert aux agents contractuels
Emploi : Inspecteur-auditeur au département du contrôle des acteurs économiques
Localisation : 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget.

L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Elle assure des fonctions d'appui, de recommandation et de contrôle, et notamment elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les atteintes à la probité ;

3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du dispositif anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€, ainsi que les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

Chargée d'exercer les attributions prévues aux 3° et 4° de l'article 3 et au III de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, la sous-direction du contrôle est composée de deux départements : le département du contrôle des acteurs économiques et le département du contrôle des acteurs publics.

Le département du contrôle des acteurs économiques, qui compte une quinzaine d'agents majoritairement de catégorie A+ ou A, contrôle, sur pièces et sur place, les dispositifs anticorruption mis en œuvre par les sociétés et les établissements publics à caractère

industriel et commercial (EPIC), en mettant en œuvre les contrôles suivants :

- les contrôles ouverts à l'initiative du directeur de l'AFA sur les sociétés et EPIC assujettis à l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, qui peuvent passer en revue l'intégralité du dispositif anticorruption des entités contrôlées (« contrôles globaux »), viser certaines composantes du dispositif anticorruption (« contrôles thématiques ») ou porter, lorsque ces contrôles donnent lieu à un avertissement du directeur, sur la mise en œuvre des recommandations qu'ils contiennent (« contrôles d'avertissement ») ;
- les contrôles réalisés suite à une décision de la commission des sanctions de l'AFA ou pour le compte des autorités judiciaires, qui visent à s'assurer du respect, d'une part, des injonctions de mise en conformité (« contrôles d'injonction de mise en conformité ») et, d'autre part, des programmes de mise en conformité (« contrôles de programme de mise en conformité »), ces derniers pouvant, à la demande de l'autorité judiciaire, être précédés d'un examen préalable (« examens préalables à l'établissement d'une mesure judiciaire »).

Le poste proposé est éligible au télétravail dans les conditions règlementaires applicables à la fonction publique d'Etat et conformément à l'accord ministériel du 4 mars 2021 sur le télétravail en administration centrale.

Le poste ici proposé est *susceptible de devenir vacant* le 3 octobre 2024.

2 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES

Placé sous l'autorité du chef de département et de son adjoint, l'inspecteur-auditeur intégrera une équipe de 15 agents (3 cadres A+ et 12 cadres A).

Il effectuera, dans le respect des délais impartis et conformément aux procédures de l'AFA, les contrôles décrits ci-dessus.

Au sein de l'équipe de contrôle, le titulaire du poste aura pour principale mission de participer :

- à l'ensemble des typologies de contrôle réalisées par le département ;
- à la rédaction du rapport de contrôle qui présente les observations sur l'existence d'un dispositif anticorruption mis en place au sein de l'entité contrôlée, en apprécie la qualité et l'efficacité et formule des recommandations ;
- au suivi des modalités d'envoi du rapport en liaison avec le bureau d'ordre ;
- à la participation à la préparation des signalements éventuels aux autorités de poursuite des faits détectés lors du contrôle qui sont susceptibles de constituer une infraction pénale.

Il peut également être amené à participer aux activités du département destinées à améliorer les pratiques professionnelles et les outils de contrôle.

Lorsqu'il est chef d'équipe, il pilote l'organisation du contrôle en s'assurant d'une juste répartition des tâches avec son ou ses collègues membres de l'équipe de contrôle, en veillant au respect des délais et en garantissant la remise de rapports répondant aux standards de qualité de l'AFA.

3 – DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

<i>SAVOIRS :</i>	<i>SAVOIR-FAIRE</i>	<i>SAVOIR-ETRE</i>
- Expérience du contrôle, de l'audit, de l'évaluation	- Auditer - Travailler en équipe	- Analyse - Esprit de synthèse*

- Méthodes et techniques de contrôle	- Analyser une information, un document, une réglementation*	- Rigueur
- Droit / réglementation	- Conduire un entretien	- Esprit d'équipe
- Outils informatiques et bureautiques	- Rédiger*	- Discrétion professionnelle
- Maîtrise de l'Anglais		

*Les capacités de rédaction et de synthèse pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de la procédure de recrutement.

4- LES QUALITES REQUISES

- Une expérience de l'audit en entreprise répondrait aux exigences techniques du poste ;
- Aisance rédactionnelle et relationnelle ;
- Capacité à travailler en binôme au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Disponibilité et mobilité (missions réalisées en France) ;
- Autonomie.

**Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste,
merci de bien vouloir prendre l'attache de
Mme Marie MALLARD, Chef du département du contrôle des acteurs économiques
marie.mallard@afa.gouv.fr 01 44 87 21 05**

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre exclusivement sous forme électronique via l'application Passerelles ou le site Internet choisirleservicepublic.gouv.fr au Secrétaire général de l'Agence, M. Laurent BARNAUD, 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.